



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°445-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, le 16 janvier 2024 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

Règlement 445-2023 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2024

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières et de services ainsi que les tarifs de compensations et les conditions de perceptions pour l'année 2024.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 18 janvier 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°445-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil de la Municipalité régional de comté de Pierre-De Saurel, le 16 janvier 2024 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

Règlement 445-2023 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2024

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières et de services ainsi que les tarifs de compensations et les conditions de perceptions pour l'année 2024.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 18 janvier 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis de promulgation du règlement n°445-2023 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perceptions pour l'année 2024] conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 18 janvier 2024 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu ;



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 18 janvier 2024

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier